L'EQUIPE ET RAPPEL DES PRINCIPES DE REMUNERATION DU PERSONNEL

I - L'équipe

La Charte renouvelée a inscrit une équipe de 20 personnes, financée par les cotisations des membres :

- > Un poste de direction
- ➤ 14 chargés de mission
- > 5 agents administratifs

Au I er janvier 2023, l'équipe comprend :

- Une directrice
- ➤ 13 chargés de mission mais dont un poste relève d'une mission spécifique, non nécessairement pérenne (chargé de mission filière bois CDD de 2 ans)
- > 5 personnels administratifs

De plus, l'équipe compte 3 postes financés par des financements supplémentaires (ADEME et Europe) :

- Un chargé de mission mobilités durables (CDD 2 ans, renouvelé un an)
- ➤ Un animateur LEADER
- Une chargée de mission forêt de Chantilly

2 - La politique salariale

Une politique de rémunération a été élaborée et validée lors du Bureau du 5 juillet 2004.

Les cadres:

Au niveau des cadres, l'équipe technique comprend des contractuels et des fonctionnaires, compte tenu des profils très spécialisés des personnes et des spécificités des PNR. Par ailleurs, certains anciens contractuels ont passé les concours et les ont réussis. D'autres, remplissant les conditions, ont bénéficié de la dernière loi sur la résorption de la précarité dans la fonction publique et ont été titularisés, après sélection professionnelle.

Une grille de rémunération a été validée par le Bureau. Elle est basée sur 3 principes :

- I'égalité de rémunération pour une même tâche, responsabilité et expérience
- ➢ et donc l'égalité de traitement entre les fonctionnaires et les contractuels. En effet, contrairement à une association qui peut être dissoute très rapidement ou une entreprise privée, le syndicat mixte, collectivité locale, est une structure stable, ce qui, de fait, garantit l'emploi
 - Par ailleurs, des contractuels passent les concours et deviennent fonctionnaires. (Dans ce cas, la personne titularisée garde son salaire de contractuel, comme rémunération de base).
- la progression de la rémunération dans le temps

Cette grille de rémunération ci-dessous est donc une base unique de rémunération pour les fonctionnaires et les contractuels. Pour les contractuels, il s'agit du salaire net mensuel. Pour les fonctionnaires, cette rémunération est composée du traitement indiciaire brut complété d'un régime indemnitaire permettant d'atteindre le montant net indiqué dans la grille.

Le salaire des responsables d'objectifs est majoré de 10%. Le salaire des architectes est majoré de 20% (décision du Bureau du 3 janvier 2006) pour tenir compte du marché de l'emploi des architectes.

Les augmentations de salaire sont de deux types :

- les augmentations liées à l'accroissement du coût de la vie, elles sont calquées sur l'augmentation de la valeur du point de la fonction publique
- les augmentations liées à l'ancienneté (cf. grille) : les délais pour atteindre le niveau de salaire supérieur sont similaires aux délais d'avancement des fonctionnaires (durée minimale, sauf exception : sanction, insatisfaction...).

AGE	EXPERIENCE	CLASSE	SALAIRE NET MENSUEL (valeur 2022)	AVANCEMENT
25 ans	0 ans	classe 1	1 936	2 ans
27 ans	2 ans	classe 2	2 019	2 ans 6 mois
29ans 6 mois	4 ans 6 mois	classe 3	2 101	2 ans 6 mois
32 ans	7 ans	classe 4	2 184	2 ans 6 mois
34 ans 6 mois	9 ans 6 mois	classe 5	2 272	3 ans
37 ans 6 mois	12 ans 6 mois	classe 6	2 355	3 ans
40 ans 6 mois	15 ans 6 mois	classe 7	2 438	3 ans
43 ans 6 mois	18 ans 6 mois	classe 8	2 521	3 ans
46ans 6 mois	21 ans 6 mois	classe 9	2 609	3 ans
49 ans 6 mois	24 ans 6 mois	classe 10	2 692	3 ans
52 ans 6 mois	27 ans 6 mois	classe 11	2 775	3 ans
55 ans 6 mois	30 ans 6 mois	classe 12	2 857	3 ans
58 ans 6 mois	33 ans 6 mois	classe 13	2 945	3 ans
61 ans 6 mois	36 ans 6 mois	classe 14	3 028	

Le personnel administratif :

Le personnel administratif est fonctionnaire (sauf cas de remplacement).

Les rémunérations sont indexées sur la grille de la fonction publique. Il a été institué un régime indemnitaire équivalent à un 13ème mois, réparti sur 12 mois.

Cas particulier de la responsable administrative et financière : Adjointe administrative principale, initialement dans l'équipe du Parc depuis 2004, elle a été promue au poste de responsable administrative et financière (avec une révision des tâches). Pour tenir compte de ses nouvelles responsabilités, son régime indemnitaire a été augmenté.